

Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 14 juin 2018

Projet de site classé du col de La Bâthie et des lacs de la Tempête (Savoie).

Rapport CGEDD n°008499-03

établi par

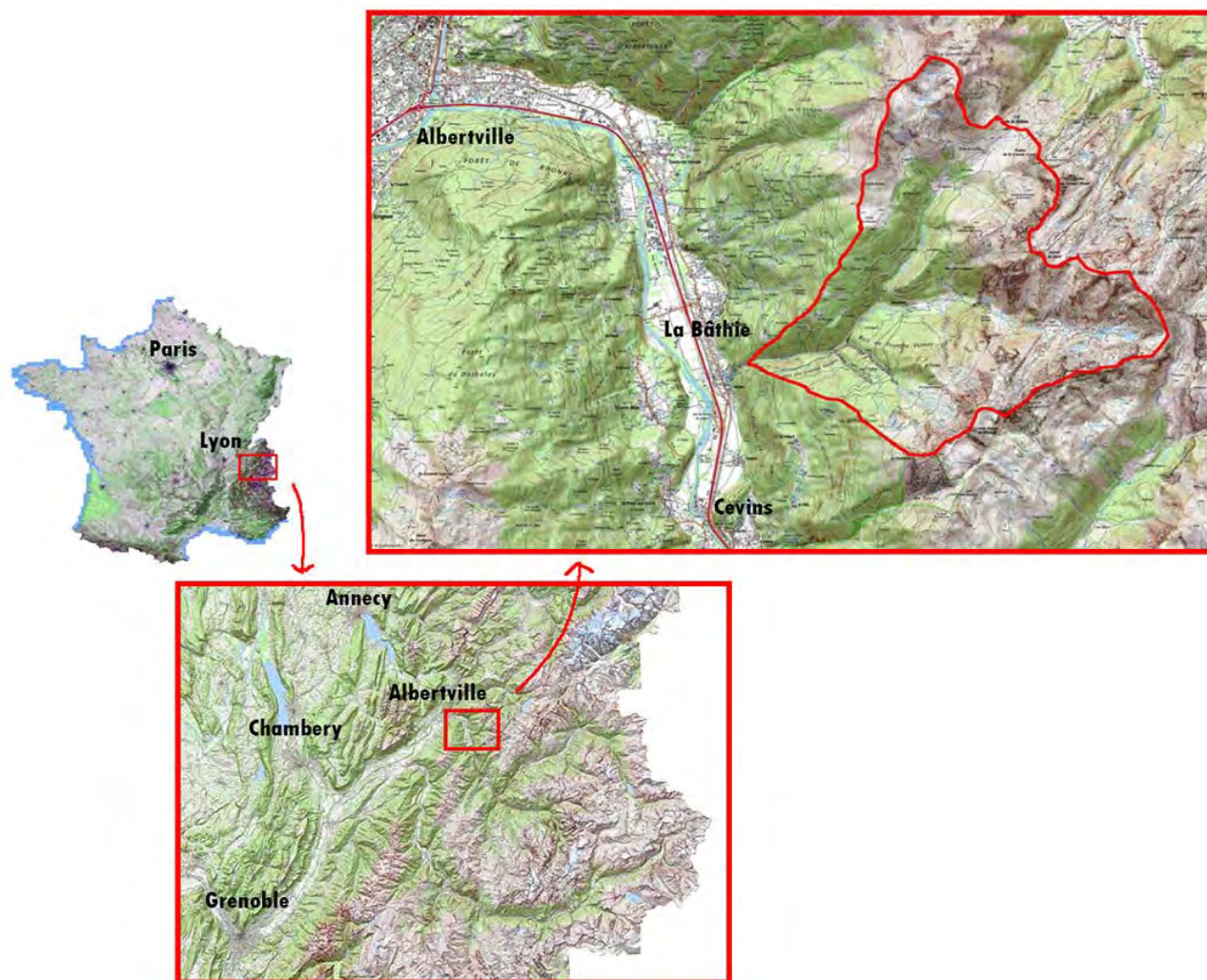
Jean-Marc Boyer

Inspecteur général de l'administration du développement durable

juin 2018



En haut, le Mont-Blanc, vu du col de La Bâthie, autres photos projet de site classé du col de La Bâthie et des lacs de la Tempête (Photos JMB, octobre 2016).



Plans de situation de la Tarentaise et du projet de classement (Géoportail - JMB juin 2018).

Le projet de classement qui est présenté à votre commission aujourd'hui est situé dans un département particulier par son histoire et sa géographie : la Savoie et plus précisément la Tarentaise.

Lisons la description qui en est faite dans les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie en 1961 ¹ : « ...La Tarentaise oppose à la simplicité géologique des Préalpes un relief complexe et enchevêtré. L'Isère se taille un chemin d'est en ouest à travers de longues masses de montagnes dirigées du nord au sud et que l'érosion glaciaire a entamées inégalement, formant des bassins plus ou moins dilatés, creusés dans des formations tendres et fermés par des verrous, barres rocheuses qui correspondent à des roches plus dures [...] lorsqu'on remonte la vallée depuis la combe de Savoie, est un couloir assez étroit et profond formé par une cluse enfoncée entre deux massifs centraux. Au début, dans la région de Tours ², la Bâthie et Esserts-Blay, il y a bien un langue de terre formée par les alluvions, mais les "glières" ³ y sont abondantes et d'autre part les pierres et le sable empêchent le sol d'être très fertile : sur la rive droite, le verrou de Cevins la ferme vers l'amont [...] En raison de sa structure la Tarentaise a gardé son indépendance plus longtemps que les autres régions qui forment la Savoie. Seule, la vallée de Beaufort qui n'en faisait pas partie intégrante lui échappa assez tôt ... ».

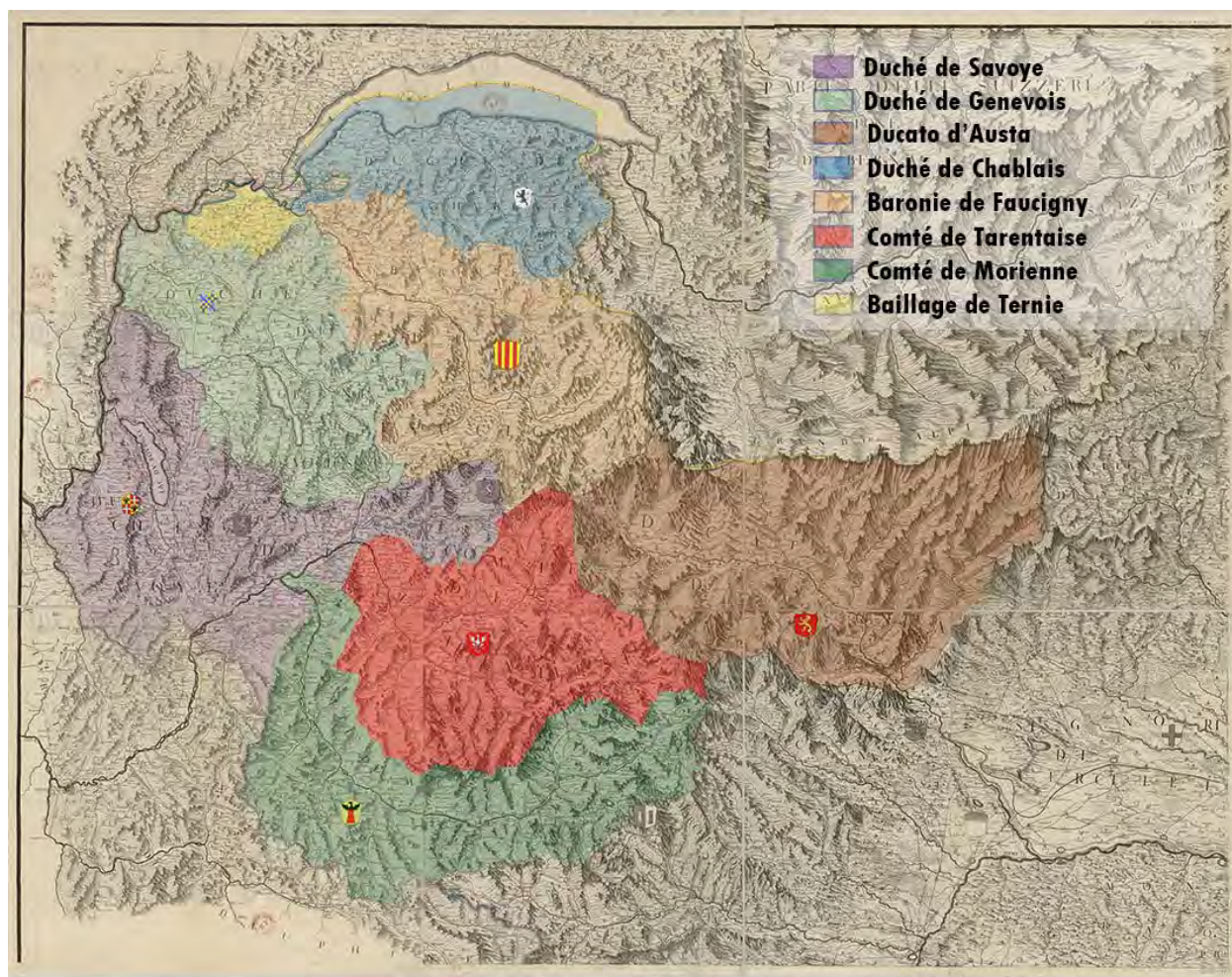
Cette situation géographique particulière s'est traduite dans l'histoire : un diocèse indépendant y existe depuis le V^e siècle. L'Archevêque-Comte de Tarentaise a le pouvoir de nomination des évêques de Maurienne, de Genève et de Sion ⁴.

¹ Jacqueline Roubert, archiviste-paléographe et conservateur du musée de l'Hôtel-Dieu de Lyon de 1968 à 1997 : "La Seigneurie des archevêques-comtes de Tarentaise X^e au XVI^e". (Gallica - Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, tome V, 1961).

² Aujourd'hui Tours-en-Savoie.

³ Végétation ripicole, de bords de torrents. (Aquaoptail.com).

⁴ L'ancienne cathédrale Saint Pierre de Moûtiers, et sa voisine de Saint-Jean de Maurienne, quoiqu'intégrées au diocèse de Chambéry depuis 1966, sont toujours considérées comme cathédrale au titre des lois de Séparation de 1905 et 1907, elles appartiennent à l'État en application de ces lois.



Carte de 1692 - La Savoia Divisa Nelle Sue Principali Provincie - Giacomo Cantelli (BNF/Gallica).

Au début de cette séance de votre commission, on vous a décrit comment, au mitan des années 2000, le projet de quelques communes du Beaufortain d'étendre leur domaine skiable sur l'autre face du massif du Grand-Mont, en Tarentaise, avait été combattu vigoureusement par des associations de chasseurs et randonneurs.

Ce préambule nous permet de comprendre les très anciennes raisons qui ont, également, conduit ces deux communes de Tarentaise, La Bâthie et Cevins, à s'opposer (en demandant le classement au titre des sites) à l'envie du Beaufortain d'étendre son domaine skiable sur leur territoire.

Mais, sauf exception signalée, on ne classe pas au titre des sites à seule fin de protéger voire empêcher. En effet, comme pour les monuments historiques, dont la loi sur les sites s'est inspirée en 1906, le classement au titre des sites est, avant tout, la reconnaissance par la Nation d'un paysage exceptionnel. La protection n'est que la conséquence du classement : veiller à ce que le site exceptionnel puisse le rester.

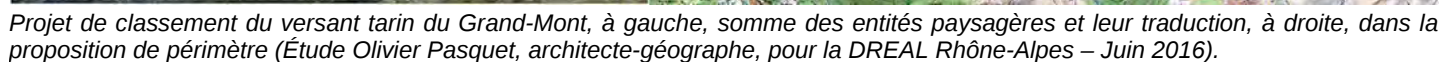
Votre commission va donc devoir vérifier lors de cette séance premièrement si ce paysage est exceptionnel et mérite la reconnaissance de la Nation, puis, s'exprimer sur le périmètre de ce projet de site, le ou les critères de classement et enfin sur son nom.

1. Éléments de contexte

Les associations de chasseurs et randonneurs qui avaient combattu vigoureusement l'extension du domaine skiable du Beaufortain, ont porté à la tête de la mairie de La Bâthie, lors des municipales de 2009, une liste opposée à ce projet.

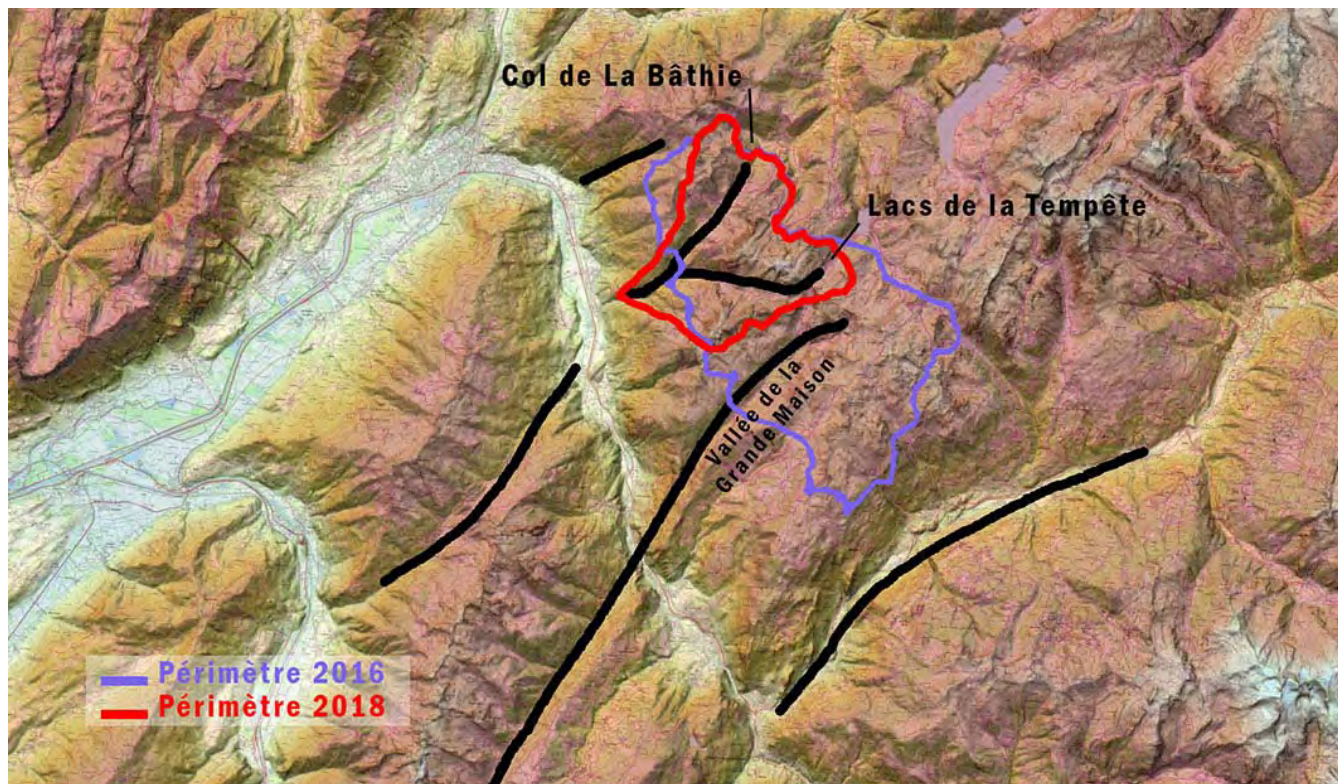
Dès son élection, la nouvelle municipalité demandait à la Direction régionale de l'environnement, de

Sur cette base, une première mission d'inspection générale est organisée en juillet 2012. M. Jean-Luc Cabrit, chargé de mission à l'inspection générale des sites au Conseil général de l'environnement et du développement durable, auteur de cette mission, s'est interrogé dans son rapport ⁵ sur les raisons de classer un tel paysage « ... *Pourquoi protéger ce site plutôt qu'un autre ? Il existe dans les Alpes de nombreux paysages aussi beaux, voire plus. Ce site [...] est marqué par son passé d'agropastoralisme [...] Mais il faut faire l'effort de l'ascension pour comprendre la puissance et la beauté du site...* ». S'il proposait « ...[d'acter] le principe de sa protection [sa] visite [ayant] confirmé le fort intérêt paysager du site, et puisque tout le monde [semblait] localement d'accord pour demander son classement... », il s'interrogeait cependant sur le périmètre proposé : « ... *La délimitation proposée pose parfois question [...] elle a semblé encore assez vague dans certains secteurs [...] le tracé [s'appuyant] par commodité sur certains chemins ou lignes de relief, mais dont la logique n'est pas claire : pourquoi s'arrêter à une altitude arbitraire et ne pas prendre le bassin versant ?* »



Lors de cette mission, j'avoue avoir été perplexe face à cette proposition de classement, qui n'avait pas évolué, fondée sur une délimitation résultant de la somme d'entités paysagères ressemblantes. En fait, cette proposition de périmètre ne convenait pas car, comme l'avait déjà constaté M. Jean-Luc Cabrit en 2012, elle faisait fi de la lecture géographique du paysage.

6 Rapport (CGEDD n°010764-02) à la CSSP du 12 avril 2018 sur le projet de site classé de la cascade et de la vallée d'Ars dans les Pyrénées ariégeoises.



Périmètres proposés pour le classement de ce site (en violet le périmètre d'avant 2016, en rouge la proposition de classement) et structure des vallées (en noir). (Géoportail- cartes relief et topo 1/25000e / JMB – juin 2018).

1.1. Un périmètre clair ...

La réponse est dans le périmètre qui vous est proposé aujourd'hui : une vallée principale, celle du Bénétant et, en amont, deux vallées secondaires, toutes trois situées sur le versant tarin du massif du Grand-Mont. La première des vallées secondaires est située sur la commune de La Bâthie. elle s'arrête au col éponyme, entre les sommets de la Grande Journée et du Grand Mont. La seconde, monte entre le Grand-Mont et le Chaînon de Comborsier jusqu'aux lacs de la Tempête sur la commune de Cevins. Par ailleurs, ce périmètre intègre les espaces les plus spectaculaires⁷ de ces paysages (lacs de la Tempête, cascade du Bénétant, col de La Bâthie et grandes ravines) et s'arrête sur des limites claires.

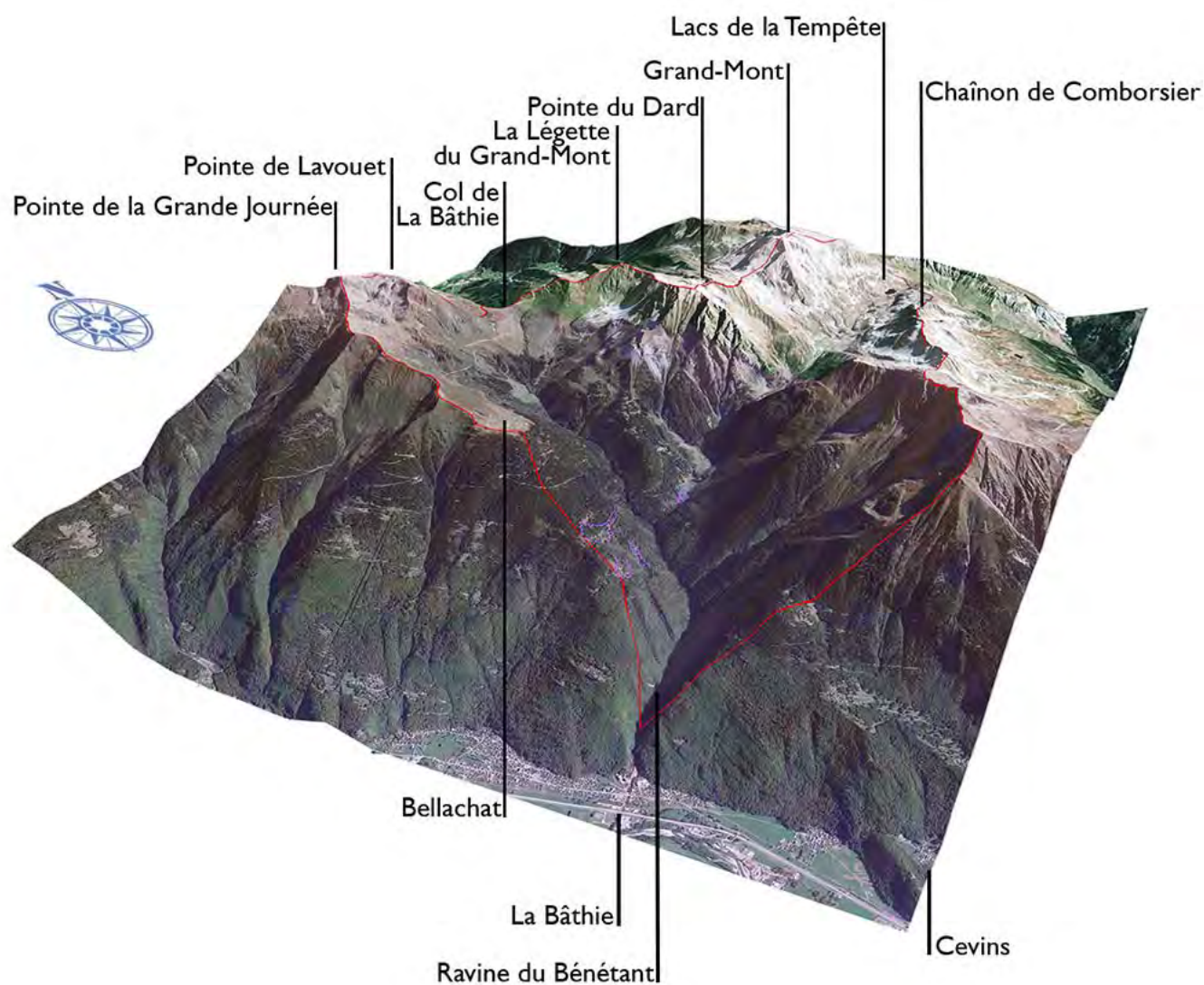
Après quelques ajustements de détails conduits par Mme Géraldine Suire, inspectrice des sites à la DREAL de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, ce périmètre a très rapidement été adopté par les deux communes avec, notamment, l'exclusion des (rares) hameaux conformément aux observations du Conseil d'État.

Malgré des accès malaisés, mais praticables en voiture, ces paysages sont miraculeusement restés vierges de modifications importantes. Leur variété rend l'intérêt de ce site évident. En partie basse, une ravine étroite, où coule le torrent du Bénétant, monte au milieu d'une forêt de conifères particulièrement dense qui arrête immédiatement le regard. A partir de La Bâthie, la route monte en lacets dans cette forêt dont la densité est interrompue ponctuellement par quelques hameaux. Tout d'un coup, la forêt s'arrête et fait place à un alpage constitué d'un replat, Bellachat, le champ de vision s'ouvre alors d'une manière spectaculaire et permet de découvrir une vallée d'altitude qui monte en douceur entre la Pointe de Lavouet (1 410m) et la Pointe de la Grande Combe (2 160m) pour s'arrêter brutalement sur le col de la Bâthie et offrir une vue exceptionnelle sur le Mont Blanc.

⁷ Les photos et le petit film qui vous a été présenté par Mme Géraldine Suire, inspectrice des sites vous a montré la grande qualité de ces paysages.



Le Mont-Blanc, vu du col de La Bâthie (Photo JMB, octobre 2016).

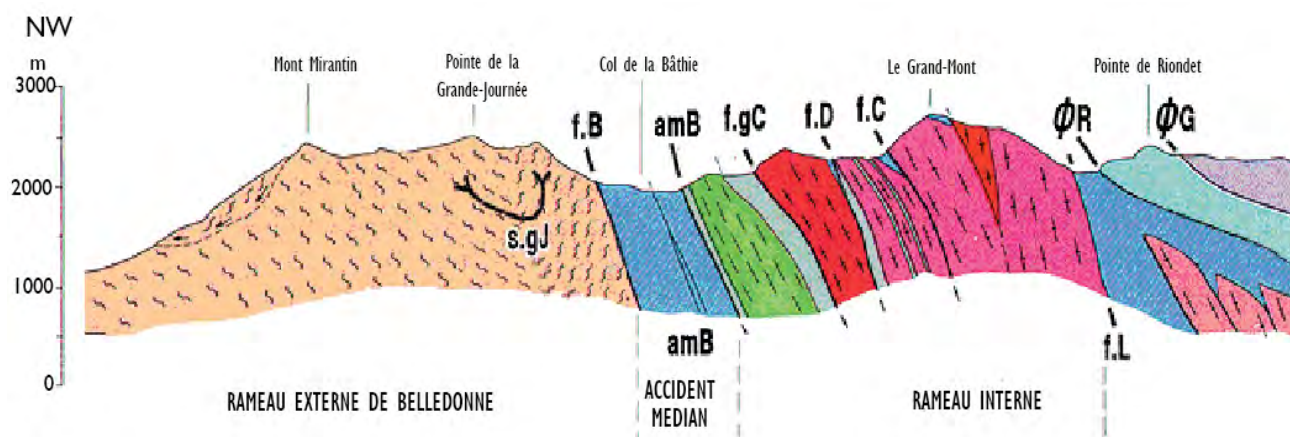


Bloc diagramme du paysage proposé au classement vue ouest-est (GoogleEarthPro - JMB, juin 2018).

L'autre vallée, à la sortie de la zone boisée, est tout autant exceptionnelle et pourtant si différente. Située entre la Pointe du Dard (2 489m) et le Grand Mont (2 686m) au nord et les Crêtes du Com-borsier au sud, elle est fermée par la cascade du Dard, qui fait un saut de 200 m. Cette cascade descend d'une vallée d'altitude ouverte, sans nom, dans laquelle s'étagent les lacs de la Tempête dans un paysage immuable.

Entre les deux vallées, au pied du massif constitué des sommets du Grand Mont (2 686m), de la Pointe du Dard (2 489m), de la Légette du Grand Mont (2 366m) et de la Pointe de la Grande Combe (2 160m) se trouve une ancienne carrière d'ardoise qui laisse entrevoir l'extraordinaire complexité géologique de ces montagnes.

1.2. ...malgré une géologie compliquée



Coupe du Beaufortain occidental (autochtone), au sud d'Arêches (d'après la coupe de la notice de la carte géologique, feuille Bourg-Saint-Maurice, modifiée). s.gJ = synforme de la Grande Journée ; f.B = accident de Beaufort; amB = accident médian de Belledonne (branche est) ; f.gC = faille de la Grande Combe ; f.D = faille du Dard ; f.C = faille de Cuvy ; f.L = faille de la Louze ; ØR = surface de chevauchement de l'Unité de Roselend ; ØG = surface de chevauchement de l'Unité de la crête des Gittes (<http://www.geol-alp.com>)

Comme l'indique la coupe ci-dessus (et l'illustration de la page 6) et pour reprendre les termes de la description de Mme Jacqueline Roubert (cf. note 1) « ...La Tarentaise oppose à la simplicité géologique des Préalpes un relief complexe et enchevêtré. L'Isère se taille un chemin d'est en ouest à travers de longues masses de montagnes dirigées du nord au sud... ». Impossible ici de s'appuyer sur une structure géologique évidente pour définir notre périmètre. La simplicité géographique du périmètre doit donc l'emporter.

1.3. Éléments de contexte juridique et administratif

Le site est exclusivement situé sur le territoire des communes de La Bâthie et Cevins toutes deux demandeuses du classement. Par ailleurs, les parties boisées sont majoritairement des forêts domaniales gérées par l'ONF. Il existe enfin une petite centrale hydroélectrique située tout en bas de la ravine du Bénétant, bien en aval du périmètre proposé au classement.

Enfin, la vallée située au sud-est du Grand-Mont, dans laquelle se trouvent les lacs de la Tempête est en ZNIEFF de type 1, "ZNIEFF du plateau des lacs de la Tempête et le Grand-Mont" (n°8200311361) située à cheval sur les communes de Cevins et Beaufort-sur-Doron. En effet, ainsi que le précise la fiche descriptive⁸ de la ZNIEFF « ... au-delà de cet intérêt paysager, ces plans d'eau et les petites zones humides annexes (tourbières de pente et mares) présentent un grand intérêt biologique. On citera, entre autres, trois espèces d'amphibiens : le Triton alpestre, la Grenouille rousse et le Crapaud commun, et des plantes intéressantes telles que le Rubanier à feuilles étroites. Les pentes environnantes présentent des habitats naturels, une faune et une flore typiquement alpines : frange supérieure de la forêt et brousse d'arbustes abritant le Sizerin flammé ou le Tétralyre, landines à éricacées, pelouses et rochers avec le Lagopède alpin ou le Merle de roche.... ».

⁸ Plateau des lacs de la Tempête et le Grand Mont (Identifiant national : 8200311361 - ZNIEFF Continentale de type 1 – Identifiant régional : 73090012 /CORA 74 – Jean-Noël Avrillier – Plateau des lacs de la Tempête et le Grand Mont. – INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/8200311361.pdf>.

2. Instruction du projet de classement

2.1. Enquête publique

L'enquête publique a été ouverte par arrêté préfectoral du 5 octobre 2017 et s'est déroulée du 6 au 20 novembre 2017. Elle a été confiée à Madame Pascale Rouxel, commissaire enquêtrice. Un dossier d'enquête et un registre ont été mis à disposition du public dans les mairies de La Bâthie et de Cevins. Le dossier était également disponible sur le site de la Direction Départementale des Territoires de la Savoie.

L'avis d'ouverture a été affiché sur les panneaux d'affichage officiels des communes et en différents points du site. Il a également fait l'objet de parutions dans "Vie Nouvelle" et "Le Dauphiné Libéré".

La commissaire enquêtrice a effectué 4 permanences dans les mairies de La Bâthie et de Cevins où elle a reçu 17 personnes. 97 avis ont été enregistrés émanant d'associations, de particuliers ou d'élus.

Aucune opposition au projet de classement n'a été exprimée, mais l'enquête publique a été l'occasion de demandes d'inclusion ou d'exclusion de certaines parcelles.

La commissaire enquêtrice a rendu un avis favorable au classement le 21 décembre 2017, en recommandant, d'une part, que soit mieux explicitée la délimitation du périmètre et, d'autre part, que soient mieux définies certaines orientations de gestion.

2.2. La commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Savoie

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) de la Savoie, réunie le 5 avril 2018 sous la présidence Patrick Lavault, directeur de la citoyenneté et de la légalité Préfecture de la Savoie, a émis un avis favorable à l'unanimité.

2.3. Autres consultations

Les consultations des différents services, organismes et collectivités ont été effectuées.

L'Architecte des bâtiments de France a émis un avis sollicitant une extension du site à l'ensemble du massif ainsi que l'exclusion de certains hameaux. L'Office national des forêts a attiré l'attention de la DREAL sur le régime d'autorisation ministérielle concernant les travaux de desserte des parcelles forestières. La Direction départementale des territoires a émis un avis favorable sous réserve de l'exclusion de certains hameaux et de la prise en compte de la nécessité de réaliser des pistes pour la bonne marche des exploitations agricoles et forestières. Enfin, le Département de la Savoie a préconisé que le projet prenne en compte les besoins des activités pastorales et des activités sportives existantes. La Chambre d'agriculture, le Centre régional de la propriété forestière et l'Union des groupements de sylviculture de Savoie n'ont pas émis d'avis.

Les conseils municipaux de Cevins et de La Bâthie ont émis un avis favorable unanime en date respectivement du 6 octobre et du 30 octobre 2017.

3. conclusion

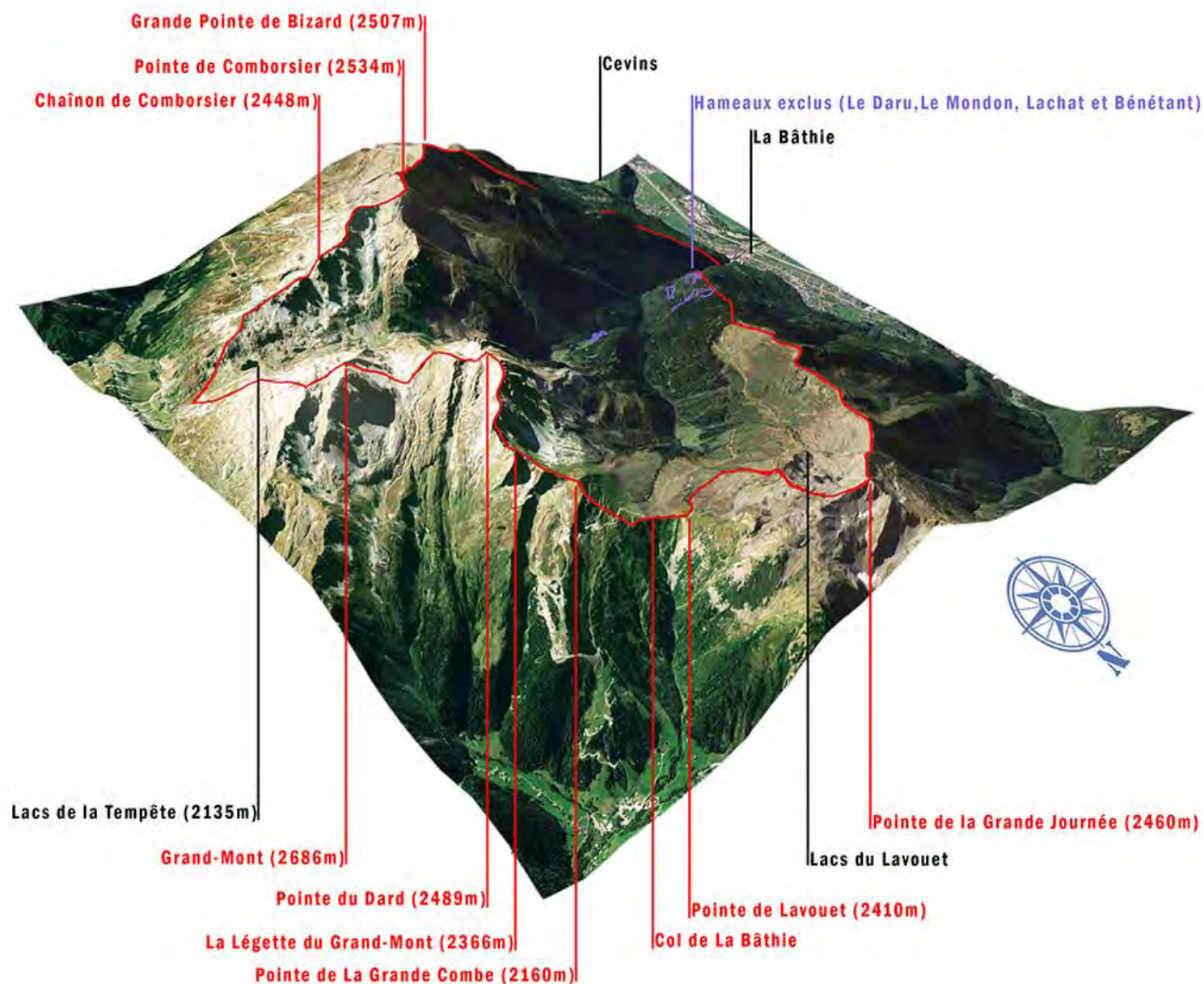
Je suggère à votre commission de délibérer favorablement sur le classement de ce site. À cet effet je vous propose de valider :

- le périmètre, juste et modéré, proposé par la DREAL en accord étroit avec les communes de La Bâthie et Cevins ;
- le seul critère pittoresque de ce site ;
- le nom de "Site classé du col de La Bâthie et des lacs de la Tempête (Savoie)".

Enfin, il me paraît important que l'attention de votre commission soit appelée sur le caractère fragile de l'amont de ces vallées d'altitude, espaces ouverts encore exploités comme alpages, mais cette activité est en voie de disparition et un risque d'enfrichement progressif est réel.



Jean-Marc Boyer



Bloc diagramme du paysage proposé au classement vue ouest-est (GoogleEarthPro - JMB, juin 2018).

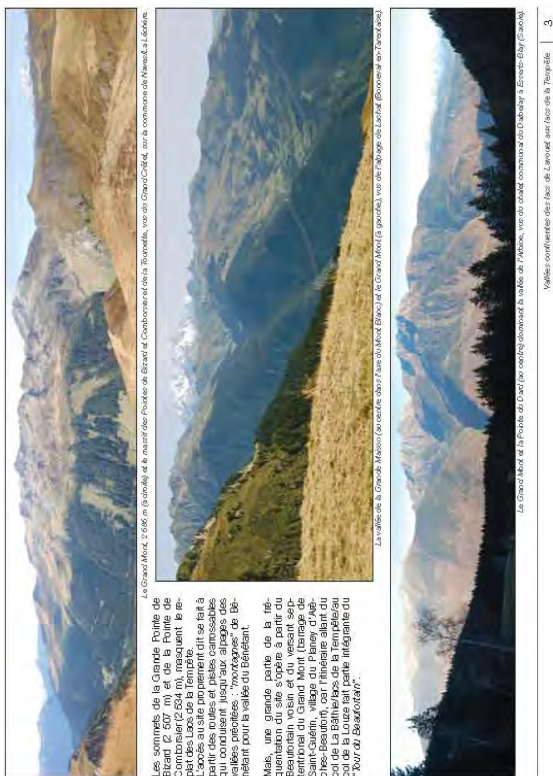
Olivier Pasquet, architecte-géographe, septembre 2017.

**Rapport de présentation du projet
de classement au titre des sites
(art. L.341-1 du code de l'environnement)**

**Vallees confluentes des lacs de Lavouet
aux lacs de la Tempête**

Communes concernées : Cévins et La Bathie (Savoie)

Préfecture de Savoie
Direction de l'Environnement
et du Développement
Durable
11 rue de la République
73000 CHAMBERY
04 79 00 40 00
www.savoie.fr





Sur les bords du Grand Abord, on s'en va vers l'assise de la Zémélé : à droite, le Grand Lac du Daer, en direction du col de la Loue (au Sud) ; sur la gauche (à gauche) les bords de la Zémélé

Initié des lacs de la Tremblète

Le seul des bords de la Tempête est une des destinations de randonnée les plus prisées de la Basse Languedoc et du Beaujolais.



La zone des glaciers sur le nord des lacs.
Sur la berge d'un des lacs, en face de la Tenagata, on ne peut pas, comme au Grand Nord,

Vallées confluentes des lacs de Larouet aux lacs de la Te mède	11
--	----



l'armée des glacières sur le rapport des lacs.



ces pratiques du fond du vallois de Bénédict, sont le seul espace existant du versant, perdu de l'unité de Bénédict, abandonné à la révolution.



pour le voir se convertir au protestantisme, nous nous sommes adressés au pasteur de la paroisse de Saint-Jacques, qui nous a dit qu'il ne pouvait rien faire pour nous.



Leichte an die Bänke an

Unité de Bénétant

L'unité de Bénétant est constituée par des pentes, prairiales et boisées du plateau occidental du chaînon de Combsieret de Bizard.

Le hameau de Bénédant et ses prairies forment aujourd'hui le seul espace ouvert de l'unité sur laquelle l'abandon de l'exploitation pastorale a engendré une infestation ou un réempoississement généralisé de tous les alpages.

ment généralise de tous les alpages.



12	Vanès confluentes des lacs de L'aroua et des lacs de la Tempête
----	---



a Bayline, une d'écrits Essais-Elle



le village d'Aoine et les alentours de l'usine. A l'éco.



Le panorama de l'entrée de la Vallée d'Arvine (La Vallée) depuis Saint-Paul-sur-Yver.



Conducta Normal do Bêbê Ant.



Vue panoramique de La Borne et de l'unité de la Rivière (à droite) au dessus du village d'Arène, depuis la plaine de Nèze (Essoy-Elay)

12	13
----	----



Des paysages historiques...



rouge au no 100 sur l'abbaye de Rivard (Céron) en 1924.

- les alpages

[illegible]

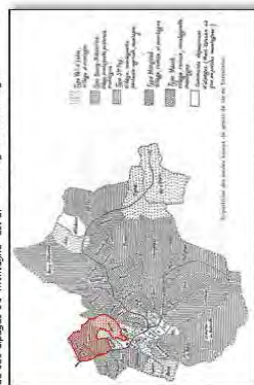
estifié. La proximité avec la vallée de la Beaulieu, domaine de la "grande montagne privée" explique sans doute la préférence pour l'habitat individuel et la coexistence entre propriété privée et certains grands alpages communaux (Montaigne des Fruits Communs, de Plan Bédard, à Naves, Montagne de Bellacorte, Montagne de Soiffet, à La Beille, etc.). Ici, la moindre importance de la base de la vallée dans l'économie pastorale de la famille se traduit par l'absence d'habitat. La famille s'appuie également aux lieux d'habitat existants, disponibles sur ce territoire.

de dans le secteur des ardoisières) avec le chalet des Chappes, de la Combe, de Longlet et celui du Cul du Plin),
Naves (sur le cadastre de 1886) :
Montagne de la Grande Maison avec le chalet du même nom, Montagne communale de Plan Bérard et plus haut vers la col de la Louze, Montagne du Coard (avec son chalet), montagne de Botten (avec un bâtiment et Montagne de Chire avec son chalet), Montagne de

En 1922, Philippe Arbos décrit pourtant les modes d'exploitation des alpages sur les communes concernées :

La Bâthie : Arbos rattache la commune au type Maodé qui distingue les étages d'exploitation suivants, village, remue, montagnette et montanno.

Dans le cadre du système de la "grande montagne" qui caractérise la vallée de la Tarentaise, le régime de l'exploitation est, pour les alpages, celui "montagne" et di-



Carte extraite du livre de P. Aubas "La vie pastorale dans les Alpes françaises" (1922)

A scenic view of a mountain valley. In the foreground, a river flows through a lush green valley. A small town with red-roofed buildings is nestled on the left bank. The background features steep, rocky mountains with patches of green vegetation. The sky is clear and blue. The text "Des paysages historiques..." is written vertically on the right side of the image.



La mortage communale de Plan Grand Naves (La Léchère) et ses ballons de réplation

[illegible]

Le Fruit commun = montagnie à fruit commun, sans talles, pour 150 vases.

De même La Chag et Le Touvet = montagnie pour bour et génisses, pour respectivement 100 et 200 vases.



Organisation du conseil municipal de Nîmes, 1861.

sautes courtes et des lacs de Lavoie aux lacs de Temagami	17
---	----

D'autres dossiers conservés aux Archives départementales permettent d'appréhender l'importance du bâti dans l'économie pastorale traditionnelle.

Un de ces dossiers concerne la reconstruction du bâtiment d'alpage que la commune de La Bâthie venait de faire construire, en 1976, sur la montagne communale de Solflet et qui "a été élevé presque complètement et les matériaux désassemblés et grandement déformés", reconstruction à partir des plans du premier bâtiment ("toutefois en changeant l'emplacement").

Dans un courrier, adressé au Préfet de Savoie le 13 juillet 1975, concernant la construction du premier chalet le Sous-Prefet d'Albertville précise que "la montagne dont il s'agit est en effet une des plus élevées et sans doute, comme son nom l'indique, exposée à des tourmentes qui peuvent entraîner les bestiaux dans les précipices où ils avoisinent".

Cette construction s'effectue pour partie grâce à la souscription de 161 journées volontaires (travail des habitants) et le Sous-Prefet précise au Prefet :

Aussi, malgré l'état de ses finances, la commune croit faire de la bonne administration en contribuant à cette dépense ; elle espère en couvrir le coût par les derniers 1/5 des mobilisés et produits de l'exploitation de la carrière d'ardoises en 1875. J'ai donc lieu de croire que l'autorité supérieure voudra bien approuver cette mesure et autoriser la contribution du hameau de...

C'est le premier de l'époque qui se verra confier la construction du bâtiment.



Toucheau pendant la (raie à proximité du chenal de Sornet (la Sabatie) en Juillet 2010.

16	variées contribuent des fers de L'arrondissement aux fers de la Température
----	---

18	Valées confluentes des lacs de Lavouet aux lacs de la Tempête
----	---



Olivier Bouché

La reconstruction du bâtiment consistera à restaurer une dédicace du conseil municipal de la Bâthie consistant à reconstruire une chapelle dédiée à sainte Anne. Le projet a été approuvé après consultation des entreprises.

Le projet montrera maints abandonnés. Le premier entrepreneur fera bâtir.



Olivier Bouché

Le projet montrera maints abandonnés. Le premier entrepreneur fera bâtir.

Le projet montrera maints abandonnés. Le premier entrepreneur fera bâtir.



Olivier Bouché

Le projet montrera maints abandonnés. Le premier entrepreneur fera bâtir.



Olivier Bouché

Vallée contournée des lacs de la Bâthie, au nord de la Tempête

19



Olivier Bouché

Le projet montrera maints abandonnés. Le premier entrepreneur fera bâtir.



Olivier Bouché



Olivier Bouché

Le projet montrera maints abandonnés. Le premier entrepreneur fera bâtir.



Le projet montrera maints abandonnés. Le premier entrepreneur fera bâtir.

Olivier Bouché

Les ardoisières

Les anciennes carrières d'ardoises de la vallée de la Bâthie, au nord de la Tempête, sont les plus anciennes de la région. Elles ont été exploitées pendant des siècles pour fournir les ardoises nécessaires à la construction des chalets et des maisons.

Les ardoises étaient descendues à dos d'homme, puis transportées par chariot ou par câble. Les ardoises étaient utilisées pour la construction des chalets et des maisons.

Ardoises de la Bâthie, au nord de la Tempête

Vallée contournée des lacs de la Bâthie, au nord de la Tempête

21



Olivier Bouché

Le projet montrera maints abandonnés. Le premier entrepreneur fera bâtir.

Le projet montrera maints abandonnés. Le premier entrepreneur fera bâtir.

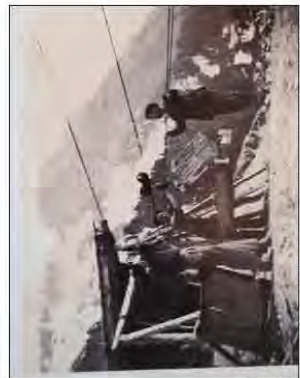
Olivier Bouché

La révolution française, Jean Baptiste... Les ardoises étaient descendues à dos d'homme, puis transportées par chariot ou par câble. Les ardoises étaient utilisées pour la construction des chalets et des maisons.

Le projet montrera maints abandonnés. Le premier entrepreneur fera bâtir.

Le projet montrera maints abandonnés. Le premier entrepreneur fera bâtir.

Olivier Bouché



Olivier Bouché

Le projet montrera maints abandonnés. Le premier entrepreneur fera bâtir.

Le projet montrera maints abandonnés. Le premier entrepreneur fera bâtir.

Olivier Bouché

Vallée contournée des lacs de la Bâthie, au nord de la Tempête

22



Des lacs et des cascades...

Les lacs et les cascades ont contribué, pour une grande part, à élargir le notoriété internationale du site. Les cascades en renforcent la dimension spectaculaire.

Des lacs de la Tempête et la cascade du lac de la Tempête sont les deux éléments les plus célèbres et les plus visités du site. Ils sont les plus connus et les plus visités du site.

Les lacs

Les lacs de montagne sont nombreux dans le site. Ils sont les plus connus et les plus visités du site. Ils sont les plus connus et les plus visités du site.



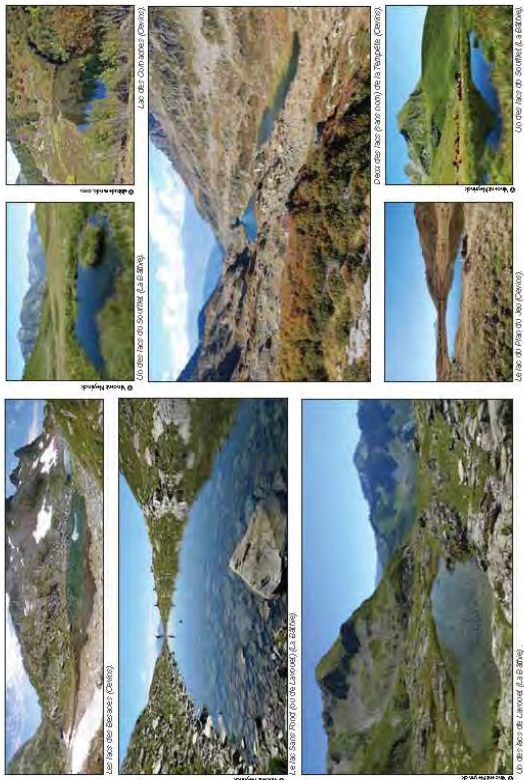
La chapelle du lac de la Tempête, au pied du lac de la Tempête.



Le site proposé pour le classement international du site. Les cascades en renforcent la dimension spectaculaire. Des lacs de la Tempête et la cascade du lac de la Tempête sont les deux éléments les plus célèbres et les plus visités du site. Ils sont les plus connus et les plus visités du site.



La chapelle du lac de la Tempête, au pied du lac de la Tempête.



Un lac de la Tempête, au pied du lac de la Tempête.



Un lac de la Tempête, au pied du lac de la Tempête.



Coupe géologique du secteur du Grand Nord...

a environ 400 Ma, lors de l'édification de la vieille Chaîne hercynienne, et qui constituent les sommets du Grand Massif et du Comblais.

Un petit amas de microgranite est intrusif dans la gneiss près de l'antécim du Grand Mont.

Les deux petits massifs de gneiss sont séparés par le vallon des Lacs de la Tempête, en amont du torrent de Bonnat. Entre les deux rameaux d'écoulement, les rochers sont très résistants de sur le affleure un écoulement sédimentaire.

Le sillon médian : constitué par un petit bassin sédimentaire de la mer alpine (diabase-craieuse, gypse et schistes argileux gris) « en bleu sur la coupe » qui s'est retrouvé comprimé lors de la compression alpine et a rempli le sillon de la Bâthine, composé de roches tendres entre deux masses de roches dures de socle. Ce sillon médian se poursuit jusqu'à dans la vallée de Chamont, 200 km au nord et rejoint presque Grenoble vers le sud.



Vallees confluents des lacs de l'Arvolet aux lacs de la Tenonge	29
---	----



Une frontière entre
Beaufortain et vallée
de l'Isère

Les vallées confluentes des bords se lavent aux bords de la tempête se situent sur la rive orientale de la basse vallée de la Tarentaise et, à ce titre, se rattache d'un point de vue géologique au massif de Balbionne. Celui-ci est un des massifs cristallins externes, qui constituent les fragments occidentaux de la chaîne antéalpine des Alpes françaises. Il se situe entre les vallées de la Bormane au sud et de l'Isère au nord.

Le Grand Mont et les sommets qui le précèdent, Pointe de la Grande Journée, du Dard et de Plondet, jusqu'au Crêt du Ray, marquent la frontière avec le Beaujolais et la vallée de l'Isère, prolongation naturelle de la chaîne de Belledonne vers le nord.

Le site repose ainsi sur un vieux socle de la Chaîne hercynienne (600 à 310



Vanities confluents des lacs de L'Inond, aux lacs de la Tourange

millions d'années), recouvert par les sédiments de la mer alpine (220 à 140 millions d'années), et bordé à l'est par un épais sillon sédimentaire (le "sillon valaisan", 100 à 70 millions d'années, qui se prolonge vers le Nord, puis vers l'est dans le Valais suisse).

Ce sillon sera intriqué avec les sédiments de la mer alpine, de la collision continentale entre l'Europe et l'Afrique, formant la Chaîne des Alpes, entre 40 et 25 millions d'années.

Le vieux socle se compose, en partie, d'un raiueau externe de micaschistes cristallins - en marbre sur la coupe orientale - (socle ancien de sédiments précambriens de plus de 600 Ma), bien visibles au Mont Lirantou ou à la Pointe de la Grande Journée. Plus à l'est, un Rameau interne est constitué principalement de gneiss, un socle ancien de granite et de sédiments, déformés et/ou en profondeur. Il y



Geomorphologie glaciaire des lacs de la Tempête

Les lacs de la Tempête sont une suite de petites dépressions et vaurous creusés et modelés par les glaciers dans la roche dure de socle, le gneiss du Diamant infimo.

Le secteur du replat des lacs de la Tempête et plus largement le massif du Grand Mont offre une leçon de géologie à ciel ouvert : traces bien visibles du frottement des glaciers sur les rochers, blocs erratiques dispersés autour des

En 1924, le géologue E.M. Bunge a consacré un livre entier à la zone synclinale de Cevins en Tarentaise.



Affaiblissement de la gaine près du col de la Louze.

Unités comptées des faces de l'avant aux faces de la Tenaille



de l'antécédent du Grand Nord (Ouvrage).

Comme dans les massifs voisins du Mont Blanc et de la Lauzière, l'abondance des cristaux a donné lieu au développement d'une activité de collage professionnel.

Pour ces cristaux de quartz, les fantômes n'entraînent pas une modification de la forme des cristaux, mais ils leur apportent une plus-value.

Dans la commune voisine de Doucy, une concession est exploitée vers la fin du XVIII^e siècle. Ces cristaux sont exclusivement destinés aux talleries, notamment celles de Suisse et des États

D'anciens travaux du même type ont été signalés au Grand Mont (côté d'Ardèche).



synclinaux pincés entre les formations

Dans son "Etude géologique de l'azone synclinale de Cairns", E.M. Burge, évoque en 1924 la qualité des ambyses de Cairns. "G. de Mortillet, en 1850, donne l'exemple suivant pour prouver l'encro-

Une fois que les ardoises de Cernis ont été vendues, les habitants des environs ont voulu les acheter.

*Faccione de chibite, troué vers le Grand Nord.*

Ci contre : Le Ridwanier à petites étroites s'étend sa foie sur un des lacs de la Tempère.



Un milieu naturel remarquable...

Un faune et une flore typique alpine

Les parties environnantes présentent des milieux naturels, une faune et une flore remarquables. Le site est classé ZNIEFF de type 1.

La zone naturelle concerne le relief des lacs de la Tempête et le Grand Mont.

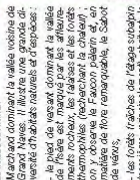
Les entités sommitales du Grand Mont et de la Tempête sont classées ZNIEFF de type 1 pour leur intérêt scientifique et patrimonial. Elles sont situées à une altitude comprise entre 2000 m et 2500 m d'altitude. L'ensemble est classé ZNIEFF de type 1 pour son intérêt scientifique et patrimonial. Le site est classé ZNIEFF de type 1 pour son intérêt scientifique et patrimonial.



La Tempête (Savoie)



La Tempête (Savoie)



La Tempête (Savoie)



La Tempête (Savoie)

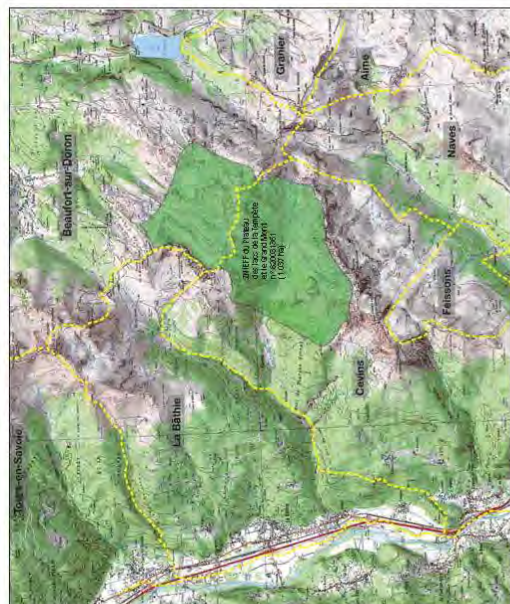


La Tempête (Savoie)



La Tempête (Savoie)

Carte de localisation de la ZNIEFF sur le secteur concerné.



La Tempête (Savoie)



La Tempête (Savoie)



La Tempête (Savoie)



La Tempête (Savoie)



La Tempête (Savoie)



La Tempête (Savoie)



La Tempête (Savoie)



La Tempête (Savoie)



La Tempête (Savoie)

Croquis des Amontonnés égarés à la recherche des lacs de la Tempête.



Des usages en évolution...

Des usages en évolution...



Un refuge de montagne au col de la Bâthie (Savoie).

Les usages traditionnels
C'est pourquoi ce site a été classé en tant que site de montagne. C'est le fait que les usages traditionnels de montagne ont été transmis de génération en génération. C'est pourquoi ce site a été classé en tant que site de montagne. C'est le fait que les usages traditionnels de montagne ont été transmis de génération en génération.



Un refuge de montagne au col de la Bâthie (Savoie).



Un refuge de montagne au col de la Bâthie (Savoie).

Les usages traditionnels
C'est pourquoi ce site a été classé en tant que site de montagne. C'est le fait que les usages traditionnels de montagne ont été transmis de génération en génération. C'est pourquoi ce site a été classé en tant que site de montagne. C'est le fait que les usages traditionnels de montagne ont été transmis de génération en génération.



Un refuge de montagne au col de la Bâthie (Savoie).



Un refuge de montagne au col de la Bâthie (Savoie).

Les usages traditionnels
C'est pourquoi ce site a été classé en tant que site de montagne. C'est le fait que les usages traditionnels de montagne ont été transmis de génération en génération. C'est pourquoi ce site a été classé en tant que site de montagne. C'est le fait que les usages traditionnels de montagne ont été transmis de génération en génération.



Un refuge de montagne au col de la Bâthie (Savoie).



Un refuge de montagne au col de la Bâthie (Savoie).



Un refuge de montagne au col de la Bâthie (Savoie).



Un refuge de montagne au col de la Bâthie (Savoie).



Un refuge de montagne au col de la Bâthie (Savoie).

Les usages traditionnels
C'est pourquoi ce site a été classé en tant que site de montagne. C'est le fait que les usages traditionnels de montagne ont été transmis de génération en génération. C'est pourquoi ce site a été classé en tant que site de montagne. C'est le fait que les usages traditionnels de montagne ont été transmis de génération en génération.



Un refuge de montagne au col de la Bâthie (Savoie).



Un refuge de montagne au col de la Bâthie (Savoie).



Un refuge de montagne au col de la Bâthie (Savoie).

Les usages traditionnels
C'est pourquoi ce site a été classé en tant que site de montagne. C'est le fait que les usages traditionnels de montagne ont été transmis de génération en génération. C'est pourquoi ce site a été classé en tant que site de montagne. C'est le fait que les usages traditionnels de montagne ont été transmis de génération en génération.



Un refuge de montagne au col de la Bâthie (Savoie).

La proposition de classement

La proposition de classement

Justification du projet
de classement

Le site des vallées continues des lacs de la Grande Journee et la Tempête est le lieu idéal pour les amateurs de paysages. Les vallées profondes et les lacs sont entourés de forêts de conifères et de feuillus. Les vallées sont également riches en faune et en flore. Les vallées sont également riches en histoire et en culture. Les vallées sont également riches en paysages et en vues.

Pourtant, certains signes et projets ont attiré les yeux boueux et les associations sur la fragilité de ce site, voisinant avec des secteurs dont la pression touristique n'est point parvenue à déborder en franchissant les côtes.

La maîtrise de ces risques, la préservation d'une qualité paysagère remarquable, sont deux enjeux majeurs.

l'accès à ce territoire depuis le fond de la vallée de la Trente est difficile, il faut grimper à l'assaut de la cascade ou d'énormes roches de montagne et d'arêtes qui ne sont pas toujours faciles à franchir. Les voitures ne peuvent qu'en rendre compte, mais ce qui en rendait sans visage l'héral. Cette difficulté a sans doute constitué une protection du site, en limitant sa fréquentation touristique.

Les paysages ont, de ce fait, conservé pour l'essentiel leur caractère rural, malgré une certaine fréquentation touristique.

Le projet de classement de site des vallées confluantes des lacs de Lavout et aux lacs de la Tempête concerne les territoires de deux communes : Gévins, et La Bâtie (canton d'Albertville Sud). Il représente une surface de 2 400 ha.

De l'évolution des usages locaux du site, le projet s'est posé l'accompagnement de transformations importantes du paysage. La moindre importance du bâti n'a pas empêché de réhabilitations architecturales à fort impact paysager : le passage à l'écologie civile des plusieurs "montagnes" du Nord au Sud, dans le sens des aiguilles d'une montre, Département de la Savoie, Commune de La Balme, et de Ceignes.

40	Variedades confluente des lacs de L'aroud, aux lacs de la Tenpère
----	---



main en contre-haut d'un des fers de la Tempête (Carnes).

passant par la pointe du Dard, le passage du Dard, et le sommet culminant du Grand Dard).

a Bathie :
Point de départ : Pointe de la Grande Corniche jusqu'à la Pointe de Comboiser jusqu'à la Pointe de Comboiser point coté 2534 en passant par les points cotés 2334, 2402, 2446, 2487, 2479.
- vers l'ouest en suivant l'axe communal de la commune entre la Bathie et Comboiser.
- vers l'ouest l'axe du "village de Comboiser" jusqu'à la Pointe de Comboiser point coté 2534 en passant par les points cotés 2334, 2402, 2446, 2487, 2479.

rière ou venir, jusqu'à la grande pontonnelle de Buzard, point coté 2507, appartenant à la commune de Cevins, et sur la limite de commune entre Cevins et Feassons-sur-Seine (en passant par le point coté 2492).

— vers l'ouest, la limite de commune entre Cevins et Feassons-sur-Seine s'agrandit et se courbe vers le nord, jusqu'au point coté 2492.

de la limite de commune entre Cevins et
Seaurort-sur-Doron jusqu'au cône-
ment des limites de commune de Cevins
Seaurort-sur-Doron et La Léchère (en
point cote 2448, en passant par le point
cote 2403.
- de ce point descendre vers l'ouest sur
l'arête jusqu'à La Tourmette, point cote



Les années conflictuelles des jacs de L'arroyat aux jacs de la Tempête	41
--	----

Le périmètre proposé au classement pour le site des Vallées confluentes des lacs de Lavouet aux lacs de la Tempête, (sur fond BD orto IGN)

- descendre sur l'arête vers le nord-ouest, jusqu'au point coté 1332;
- continuer la descente sur l'arête vers le nord-ouest jusqu'au point coté 790 (en passant par le point coté 856);
- De ce point, suivre la ligne de plus grande pente vers le nord-ouest jusqu'au point 1317. A située dans le lit du ruisseau de Bonfont.

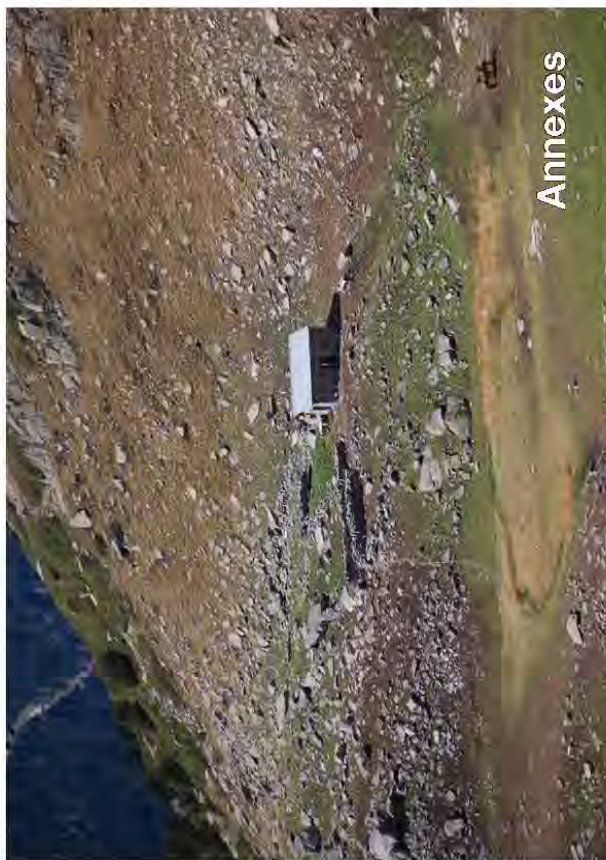
La Resistencia -

- de ce point soit A, amener vers le nord-est jusqu'au point coté 1266 en dessous du hameau de Mondon (en passant par le point coté 679);
- de ce point rependre la borne cotée 1867 en passant par le point coté 1806;
- de ce point, rependre vers le nord la ligne de crête jusqu'au point coté 2051
- de ce point continuer vers le nord en suivant la ligne de crête jusqu'à la pointe de la grande pyramme point coté 2490;
- point de départ de la description (en passant par les points cotés 2051, 2101, 2154, 2257, 2219).

NB : Les groupements bâtis du Danu, de



42	Variétés courbes des fais de Lavalard aux fais de la Terrepèste
----	---



Annexes

Archives sur les ardoisières



Manfred de 1776

En 1776, un rapport se fait concernant l'activité des deux artistes : « Relation des carrières d'indioses, ou peuples plates, consacrée à la culture du maïs, du bled et autres céréales, par le bureau de la marine ». En 1776, à tour les secrétaires des communautés de la région s'en vont à la messe au bureau de La Bathie n'y a dans la fonction de la communauté de La Bathie qu'une seule carrière d'indioses de très bonne qualité appartenant à la communauté. La facilité de non exploitation est commune avec celle de Coivins. Cette carrière était une

Cette carrière en commune qualifiée avec celle de La Blachie, vu sa situation étant dans une montagne limitrophe entre ces deux communautés et qui abonde de part et d'autre en égale mesure. L'on pourra reconnaître les traits d'exploitation sur la carrière, et du transport en se conformant à la Tablette de la paroisse de La Blachie.

Autorisation d'exportation

Un autre document daté de la même année autorise l'exportation des ambassadeurs de Cérinths hors de Sarrène.

Le vassal Prosper Camely de Bissy nous ayant très humblement supplié de lui permettre de faire transporter hors de nos états par radeaux sur la rivière de l'Ardenne, les ardoises des carrières de la terre de Cevlins en attendant qu'il ne soit couronné pour devenir archiduc de Styrie, nous nous résolvons à ce qu'il en soit ainsi, pourvu qu'il nous en fasse un bon contrat de mariage de sa fille St. Pierre qui en a joui jusqu'au temps de son contrat de mariage de sa fille St. Pierre les droits qu'il avait eue la fois de Cevlins qui lui appartenait, nous ne devons rien lui écrier favorablement sans sa demande.

[illegible]

ses conditions, et après l'expiration du sixième terme de deux mois en donna un second qui devra être présenté à l'intendant général de la Guyane avant le 15 novembre 1964. L'ordonnance nous mandons d'expédier en conséquence les ordres nécessaires pour que les dits radicaux d'archives hors des lois des Etats moyennant le paiement des droits de suite et de faire procéder et pourvoir en cas de contravention, ordonnons que les présentes soient enregistrées au bureau du sa-dit intendant général, telle qu'il nous le vint, donné à la Turin le neuvième du mois de Janvier 1964. En foi de quoi nous avons signé de notre main et fait contresigner de notre regine le Prince et unanime.

Signé Charles Emmanuel et Scallé

Bibliographie

Ourraes oñẽ nãas

- [illegible]

Études et articles

- Elvoo, E. (1939). *Quelques repères sur la commune de La Bâthie au moment de l'union* (1858) et sur les aménagements ultérieurs, article in *Les Amis du patrimoine de Basse Tarentaise*, 1996, n° 1.
- Berge E.M. (1918) *Comparaison des profits en long des vallées de Tarentaise et Maurienne*, in *Recueil des travaux de l'Institut de statistique de l'Université de Turin*, 1918, Tome 8 n°3.
- Cirelli E. (2003) *Aménage-Baufort, la tertition expansionniste, article in *Montagnes-Magazine* n° 202* avril 2003.
- Chavet L. (1960) Les trois communes d'Alpage dans le franc régime, *Nouvelle Savoie*, n° 112, 20 Décembre 1956, pages 595-597.
- Chavet L. (1960) Les trois communes d'Alpage dans le franc régime, *Nouvelle Savoie*, n° 112, 20 Décembre 1956, pages 595-597.
- Coudaneu C. (1942). *Présentation géographique d'une commune de Tarentaise*, *Revue de Savoie*, n° 55/56 (1942-1943).
- Coudaneu C. (1942). *Présentation géographique d'une commune de Tarentaise*, *Revue de Savoie*, article in *Revue de Savoie*.
- Laigret J. (1948). *L'élevage en Tarentaise depuis le XVIII^e siècle*, *déclat*.
- Laigret J. (1953-1958). *Bulle sur la géologie de la haute vallée d'Ardèche*, Article in *Comptes de sociétés savantes de Savoie*, Vn-VII, congrès.
- Portet M. (2003). *Les ardoisiers de Cœur-la-Bâthie*, article in *Cahiers du vieux comflans* n° 164.
- Portet M. (1958). *Cœur-la-Bâthie*, article in *Les Amis du patrimoine de Basse Tarentaise* n° 2.
- Portet M. (1958). *Cœur-la-Bâthie*, article in *Les Amis du patrimoine de Basse Tarentaise* n° 2.
- Walshurst L. (1993). *Les hameaux de nos villages*, *Cœurs, ses villages et ses hameaux*, article in *Les Amis du patrimoine de Basse Tarentaise*, 1995, n° 1.
- Walshurst L. (1993). *Les hameaux de nos villages*, *Cœurs, ses villages et ses hameaux*, article in *Les Amis du patrimoine de Basse Tarentaise*, 1995, n° 1.
- Walshurst L. (2000). *Les hameaux de nos villages*, *Cœurs, ses villages et ses hameaux*, article in *Les Amis du patrimoine de Basse Tarentaise*, 1995, n° 1.

Prix des ardoises

"Etat de ce que coûtent les ardoises tant pour exploiter que pour le transport au chef lieu de La Bâtie.

Refus d'exportation

[illegible]

Le port coûte autant ça le produire les
cardoises.
Confians le 2 Mai 1776*



Installations en ligne sur le site des anciennes ambassades (Cair) (5)

Évaluation du coût de la dispende des ardoises de La Bâtie, en 1776.

raillées courantes des lacs de Laval et aux lacs de la Tempête	49
--	----